

REGLEMENT DU CONCOURS Jury du Prix « Ouest-France Quai des Bulles » 2025

Article 1 – Prix Ouest-France Quai des Bulles

La société Ouest-France, dont le siège social est 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, organise, du 14 avril 2025 au 22 juin 2025, un concours qui permettra de constituer un jury pour le Prix Ouest-France Quai des Bulles 2025.

Les 9 membres du jury sélectionneront les 5 Bandes Dessinées qui participeront au Prix Ouest-France Quai des Bulles 2025 à Saint-Malo qui se déroulera le 25 octobre 2025, ainsi que le lauréat ou la lauréate de ce prix.

Article 2 – Qui peut participer ?

La participation à ce concours est ouverte à toute personne, âgée de 18 à 35 ans (année des 35 ans révolue), résidant ou faisant ses études dans la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France, à l'exception des membres du personnel d'Ouest-France et de ses filiales, en activité ou retraités, de leur conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux, ainsi que des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Ouest-France et « dimanche Ouest-France ».

Article 3 – Comment participer ?

L'appel à candidature se déroule du 14 avril au 22 juin 2025 inclus. Pour participer les

concouristes doivent s'inscrire sur la page : <https://offres.ouest-france.fr/quai-des-bulles-2025>

Ils devront saisir leur candidature dans la fenêtre prévue à cet effet (200 mots minimum) ou par vidéo (1 min maximum).

Modalités d'envoi : les candidats devront remplir les champs du formulaire en ligne sur ouest-france.fr

Les candidats pourront également s'inscrire par courrier à :

Prix Ouest-France Quai des Bulles

10, rue du Breil ZI Rennes Sud-Est - 35051 Rennes Cedex 9.

Cette candidature mentionnera l'âge, le nom, l'adresse e-mail, le téléphone et l'adresse du participant ou de la participante.

Le concouriste devra expliquer pourquoi il souhaite être membre du jury Prix Ouest-France Quai des bulles 2025, ses motivations, ses attentes, ses goûts en lecture, etc. La qualité et l'originalité de la candidature seront privilégiées.

Article 4 - Désignation des membres du Jury du Prix Ouest-France Quai des Bulles 2025

Jeudi 26 juin, après lecture et étude des candidatures, un jury professionnel composé de membres de l'organisation et de partenaires sélectionnera les 9 membres du jury Prix Ouest-France Quai des bulles 2025.

Toute lettre ne respectant pas les critères mentionnés à l'article 3 sera écartée par le jury chargé de sélectionner les membres du jury Prix Ouest-France Quai des Bulles sans qu'une quelconque réclamation du candidat évincé puisse être formulée.

Les personnes retenues pour être membre du jury seront averties par mail courant fin juin- début juillet 2025. Il est essentiel qu'elles puissent être disponibles et présentes aux rendez- vous fixés :

- Le samedi 27 septembre pour la présélection des 5 BD finalistes à Ouest-France Rennes.
- Le samedi 25 octobre pour la délibération finale et la remise du Prix à l'auteur sélectionné, toute la journée à Saint-Malo, le déjeuner sera pris en charge par le Festival du prix « Quai des Bulles ».

Le pass festival 3 jours (du vendredi 24 au dimanche 26 octobre 2025) sera offert aux 9 juré.e.s dans le cadre de leur participation au Prix Ouest-France Quai des Bulles 2025 » (*En cas d'annulation de l'événement, la responsabilité de Ouest-France et de Quai des Bulles ne saurait être engagée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.*).

Article 5 – Organisation de la sélection des BD

Les membres du jury Quai des Bulles recevront par colis à leur domicile les 10 Bandes Dessinées demi-finalistes présélectionnées par le jury professionnel.

Le jury participera, par délibération et vote, à la nomination des demi-finalistes, puis dans un second temps à celle du lauréat du Prix Ouest-France Quai des Bulles.

Les membres du jury devront avoir lu les 10 Bandes Dessinées (BD) présélectionnées afin de pouvoir en débattre lors de la réunion prévue à Rennes le samedi 27 septembre en présence du jury des auteurs-trices et des partenaires. A l'issue de cette réunion, le jury prix Ouest-France Quai des bulles aura choisi les 5 BD finalistes parmi les 10 présélectionnées.

Le jury de jeunes lecteurs et lectrices procédera à un vote à main levé afin de ne retenir que 5 BD finalistes. La liste des 5 finalistes sera annoncée à l'issue de cette première délibération.

Le samedi 25 octobre, à Saint-Malo, les membres du jury Prix Ouest France Quai des Bulles et les membres du jury professionnel se réuniront à nouveau afin de désigner le lauréat ou la lauréate du Prix Ouest-France Quai des Bulles 2025. Le lauréat ou la lauréate sera celui ou celle qui aura obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de voix entre deux auteurs-trices, les membres du jury procéderont à un nouveau vote. Il ne peut y avoir qu'un.e seul.e lauréat.e. A l'issue de la réunion, le nom du gagnant sera proclamé.

Les membres du jury Prix Ouest France Quai des Bulles sont soumis à une obligation de confidentialité, de réserve et s'interdisent de divulguer la nature des échanges ou les propos qui seront tenus au cours des séances de délibérations et de votes.

Article 6 – Prise en charge des frais

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des jurés.

Ouest-France s'engage à fournir aux jurés le « Pass d'entrée » pour la durée du Festival.

Article 7 – Autorisations - Identification

Dans le cadre du présent concours, les membres du jury du Prix Ouest-France Quai des Bulles autorisent gracieusement Ouest-France à les photographier à publier leurs noms, prénoms, dans Ouest-France, Dimanche Ouest-France. Ils autorisent également Ouest-France à mettre en ligne sur les sites édités par Ouest-France les photographies les représentant. Enfin, ils autorisent Ouest-France à utiliser leur image et coordonnées dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent concours.

Les informations sur les participants, recueillies par les organisateurs à l'occasion du présent concours, ne feront l'objet de communication à des tiers, que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Les 9 jurés auront accès aux données des autres juré.e.s afin d'échanger avant les délibérations. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Tout participant ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande), envoyée à :

Ouest-France

Prix Ouest-France Quai des Bulles

10 rue du Breil

35051 Rennes Cedex 9.

Article 8 – Responsabilité de l'organisateur

La responsabilité de Ouest-France ne saurait être engagée si, pour le cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Ouest-France se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le concours, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates de sélection et de communication du nom des gagnants au concours.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours Jury du Prix Ouest-France Quai des Bulles implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement a été déposé à la SCP Lebret-Nédellec-Le Bourhis, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60 505, 35 105 RENNES Cedex 3. Il est consultable sur la page d'inscription : <https://eqrco.de/a/QDB2024>

Il peut être obtenu sur simple demande à Ouest-France, Prix Ouest-France Quai des Bulles, 10 rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9.

Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.